

Sièges Orientés Vers L'avant

Forward-Facing Safety Seats

22 livres (10 kilogrammes) à 40 livres (18 kilogrammes)

Lorsque votre enfant a un an et qu'il pèse au moins 22 livres (10 kilogrammes), et peut marcher, vous pouvez le placer dans un siège orienté vers l'avant. Votre enfant devrait demeurer dans ce siège jusqu'à ce qu'il pèse 40 livres (18 kilogrammes). C'est la loi en Alberta.

Lire les consignes de sécurité de votre véhicule et de votre siège.



Si vous avez besoin de l'aide, veuillez en discuter avec un/une infirmier/ière ou appeler (Health Link Alberta) :

En Calgary région au **403-943-LINK (5465)**

En Edmonton région au **780-408-LINK (5465)**

Sans frais en Alberta au **1-866-408-LINK (5465)**